



Coordination des syndicats CGT Drôme et Ardèche Activités Sociales

Motion CESU PETITE ENFANCE de la délégation CGT de la CMCAS de Valence

Le désengagement de tous les employeurs de l'accord CESU petite enfance pour 2019 est annoncé. A l'heure où les salarié.es font le choix entre le « CESU de Branche » ou le « Congé Parent » en lien avec l'accord de branche relatif à l'évolution des droits familiaux, une telle décision est source de confusion.

En effet, beaucoup de salarié.es font le choix de garder le « Congé Parent » en partant du principe qu'ils continueront à bénéficier du « CESU Petite Enfance » ont-ils été informés par leur unité de la fin de cet accord ? De plus, il n'est écrit nulle part que l'accord de branche relatif à l'évolution des droits familiaux se substitue au « CESU Petite Enfance » !

Alors que les employeurs de la branche des IEG ont décidé unilatéralement d'une augmentation de 0,3 % du SNB, dérisoire et dégradant le pouvoir d'achat (Inflation à 2,2 %), la délégation CGT du CA de la CMCAS de Valence considère que les agents avec des enfants en bas âge ne doivent pas subir, une nouvelle fois, une baisse de leur pouvoir d'achat.

En conséquence, la délégation CGT du CA de la CMCAS soutient la demande d'ouverture de négociation « CESU Petite Enfance » effectuée par le comité de coordination, et ils demandent de maintenir un budget pouvant répondre à un nouvel accord tripartite (Salarié.es, employeurs et Activités Sociales)